

## PROFESSIONS / CAUE, Acte II

Réunis en congrès national à Paris les 10 et 11 juin autour du thème « Intérêt Public », les CAUE ne restent pas inactifs face aux échéances de la réforme territoriale.

Les CAUE<sup>1</sup> s'inquiètent de scénarios qui affaibliraient leur action, voire qui pourraient les faire disparaître. Ils se défendent cependant d'adopter une posture défensive et placent leur combat sous l'angle de la qualité architecturale, de leur rôle de conseil et de leur fonction de proximité qu'ils veulent promouvoir. Le président de leur Fédération nationale, Jean-Marie Ruan, insiste sur le « rôle essentiel que joue le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement en matière de qualité du cadre de vie depuis sa création en 1977 », rappelant qu'il constitue une plate-forme d'expertises croisées bénéficiant autant aux particuliers qu'aux collectivités locales.

Les CAUE plaident donc en faveur d'un « Acte II » – le terme n'est pas anodin – pour maintenir « vivants, solides et opérationnels » ces outils partenariaux. Ils le font en mobilisant leurs parties prenantes : l'Ordre national des architectes, l'Association des maires de France et l'Association des départements de France. Et proposent d'infléchir leur positionnement et l'exercice de leurs missions autour de cinq « axes de progrès » tenant compte des évolutions en cours.

Ils souhaitent adapter le périmètre de leur mission à la métropolisation. La Fédération plaide pour un scénario d'avenir sur l'ensemble des territoires métropolitains.

Les CAUE affichent la volonté de mieux articuler leur action avec les autres ingénieries, de manière « souple et ouverte », par une mise en réseau des acteurs. Ils entendent jouer un rôle accru de conseil aux particuliers et de démocratisation de l'accès à l'architecture, visant en particulier à intégrer systématiquement la transition énergétique dans tout conseil architectural. S'agissant de l'urbanisme et du nouveau cadre défini par la loi ALUR, les CAUE



Au 104 à Paris, le thème du congrès était mis en scène

veulent déployer leurs compétences à l'échelle intercommunale et « mobiliser plus fortement leur capacité de mise en relation entre maîtrise d'ouvrage publique et secteur privé ». Enfin, ils veulent devenir des accompagnateurs de la transition énergétique, en jouant un rôle dans l'organisation du guichet unique du conseil en énergie. Jean-Marie Ruan n'en rappelle pas moins que trois piliers d'origine doivent être préservés : l'inséparabilité des missions, la gouvernance partagée et une ressource fiscale dédiée.

### DU GRAIN À MOUDRE

Invitée au congrès, Aurélie Filippetti, alors ministre de la Culture, a rassuré les participants en rappelant que leur « mission était cohérente avec celle du ministère pour promouvoir la qualité architecturale et la démocratisation de la culture architecturale ». La ministre en charge de l'architecture n'en a pas moins pointé l'« obsolescence » de leurs statuts et la difficulté du financement, qui doit être « précisé

et fiabilisé ». Les CAUE se disent gênés par les modalités de recouvrement de la ressource sur laquelle repose la majeure partie de leur financement, la taxe d'aménagement, instituée en 2012 dont le versement transite par les conseils généraux. Pour avancer, une mission de l'Inspection générale des Affaires culturelles a été décidée, à laquelle s'est joint le Conseil général de l'environnement et du développement durable.

La ministre a appelé les CAUE à mieux s'articuler avec les autres acteurs, notamment les architectes des services déconcentrés de l'État – un rapprochement a été entamé depuis 2012, via des conventionnements avec les DRAC autour du droit au conseil. Du grain à moulin, donc, pour les CAUE, dont la ministre a rappelé la nécessaire « indépendance ». En attendant les effets de la recomposition annoncée de l'organisation territoriale. / Jean-Michel Mestres

<sup>1</sup> Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.